



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Liban

Question écrite n° 11521

### Texte de la question

M Louis Colombani s'étonne du silence de la France face aux très violents affrontements qui ont lieu depuis plusieurs jours au Liban, à Beyrouth en particulier. La France, en raison du rôle historique qu'elle a joué dans la région a le devoir moral de faire connaître au monde et aux Libanais sa position. Il demande donc à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lui faire un état de la situation intérieure au Liban et de bien vouloir lui préciser la position de la France vis-à-vis de la Syrie et des chrétiens libanais.

### Texte de la réponse

Reponse. - La France, en raison des liens historiques étroits d'amitié et de coopération qu'elle entretient avec le Liban, a, en effet, comme le souligne l'honorable parlementaire, le devoir moral de faire connaître au monde et aux Libanais sa position. C'est ce qu'elle n'a cessé de faire au cours des derniers mois, en contraste avec la lassitude et la résignation qu'avaient inspirées à la communauté internationale quatorze années de déchirements au Liban. Depuis l'expiration du mandat du président Gemayel, le 23 septembre dernier, la France est intervenue sans relâche en faveur de la réconciliation entre Libanais. Par ses suggestions, elle a encouragé les tentatives de relance du processus électoral. C'est ainsi qu'avant même la recrudescence des affrontements, alors que le danger de partition menaçait le pays privé de chef d'Etat, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères avait appelé, à New York, l'attention de la communauté internationale sur la gravité de la menace et suggéré que celle-ci apporte sa contribution au bon déroulement de l'élection. Depuis le début des bombardements aveugles dont a été victime la population de Beyrouth, la France n'a cessé d'exhorter les différents protagonistes, Libanais et Syriens, à faire taire les armes. Elle a invité les Libanais à reprendre le dialogue. Pour la mise en œuvre de son aide humanitaire, elle a pu contribuer à l'établissement d'un dialogue indirect entre les deux chefs de gouvernements concurrents, le général Aoun et le docteur Hoss. La France a voulu ainsi traduire concrètement, dans les faits, sa solidarité avec les victimes à quelque confession qu'elles appartiennent. Son engagement a eu valeur d'entraînement : la Communauté européenne a décidé de prendre le relais de l'action humanitaire française tandis que, à l'initiative du Gouvernement français, le conseil de sécurité des Nations-Unies confiait, pour la première fois en quatorze années de guerre, une mission de paix au secrétaire général. Alors qu'un cessez-le-feu, qui demeure précaire, s'est installé à Beyrouth, la France entend maintenir sans relâche une pression sur tous ceux, Libanais et non-Libanais, qui detiennent une responsabilité dans le retour à la paix au Liban. Elle demeure en contact permanent avec la Ligue arabe dont elle appuie l'initiative, avec les Nations-Unies et avec les principales puissances, afin qu'elles usent de leur influence auprès de toutes les parties, c'est-à-dire les parties libanaises mais aussi la Syrie, pour obtenir l'arrêt des bombardements. Avec Damas, un dialogue est maintenu dans l'intérêt même du Liban afin que soient clairement connues nos vues, c'est-à-dire notre attachement à son unité, sa souveraineté et son indépendance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Colombani Louis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11521

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 avril 1989, page 1614